

Séance du 13 septembre 2018**Délibération n° 2018-74**

L'an deux mil dix-huit, le 13 du mois de septembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 5 septembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes Pour	18
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-5	Thème : subventions

Objet : Avenant n°1 au contrat de territoire Allier 2017/2020 avec le Département
--

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération n°2018-31 du 5 avril 2018 du conseil communautaire relative à l'approbation du contrat territoire Allier 2017/2020 avec le Département,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le contrat de territoire initial en ajustant le montant des subventions des deux études et en réaffectant le reliquat rendu disponible (3 971,09 euros) suite à la diminution des subventions des actions « Etude diagnostics et positionnement stratégique du Cap Tronçais » et « Etude diagnostic et positionnement stratégique des campings Champ Fossé et Les Ecosais » vers l'action « aménagement de l'accueil de loisirs » de sorte qu'une subvention de 27 971,09 euros est affectée à cette opération (au lieu de 24 000 € dans le contrat initial),

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 au contrat territoire Allier ci-annexé ;

Article 1 : d'autoriser la Présidente à le signer.

Fait et délibéré le 13 septembre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS
Commune COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.